

2025/



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2025/289

Objet : Adhésion de la ville de Ris-Orangis à l'Association des Villes pour la Propriété Urbaine (AVPU)

Séance du mercredi 24 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 septembre, à 18 h 32, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du jeudi 18 septembre 2025, se sont réunis au nombre de 23, dans la salle Emile Gagneux, 60 rue Albert-Rémy, sous la présidence de Monsieur Stéphane Raffalli, Maire, Conseiller départemental de l'Essonne.

Nombre de membres

En exercice : 35

Présents à la séance : 23

Excusés

représentés : 8

Absents : 4

* Représentée par S. Mercieca jusqu'à son arrivée à 18h39 avant le vote du point n°2, et à son départ à 19h58 au cours du point n°6

** Arrivé à 18h39 avant le vote du point n°2

***Représentée par J. Berrebi jusqu'à son arrivée à 18h57 avant le vote du point n°3

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Stéphane Raffalli, Gilles Melin, Aurélie Monfils, Marcus M'Boudou, Kykie Basseg*, Souad Medani, Fabrice Deraedt, Serge Mercieca, Annabelle Mallet, Siegfried Van Waerbeke, Sémitra Le Querec, Noureddine Siana, Josiane Berrebi, Omar Abbazi, Valérie Marion, Jean-Paul Monteiro Teixeira, Dounia Lebik***, Christian Amar Henni**, Christine Tisserand, Claude Stillen, Pierrick Brousseau, Erick Couturier, Yvrose Jameau

Excusés représentés :

Véronique Gauthier à Gilles Melin, Denise Poezevara à Siegfried Van Waerbeke, Claudine Cordes à Marcus M'Boudou, Sylvie Deforges à Aurélie Monfils, Nejla Toptas à Stéphane Raffalli, Jérémie Kawouk à Souad Medani, José Peres à Christian Amar Henni, Laurent Stillen à Claude Stillen

Absents :

Séverin Yapo, Nicolas Fené, Sofiane Seridji, Sandanakichenin Djanarthany

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Hôtel de ville

Place du Général-de-Gaulle
91130 Ris-Orangis
T. 01 69 02 52 52
F. 01 69 02 52 53
Contact@ville-ris-orangis.fr

2025/

Ville de
Ris-Orangis
Conseil municipal du
24 septembre 2025
DÉLIBÉRATION
N°2025/289

**Objet : Adhésion de la ville de Ris-Orangis à
l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine
(AVPU)**

Environnement

LE CONSEIL,

SUR proposition de Monsieur Gil MELIN, Adjoint au Maire chargé de l'Aménagement durable, de la Transition écologique, de l'Ecopolis et de la Démocratie locale,

VU le Code Général des Collectivités,

VU les statuts de l'association des villes pour la propreté urbaine (AVPU) en date du 6 janvier 2021,

VU l'avis du Bureau municipal,

VU l'avis de la Commission Aménagement durable, Cadre de vie, Ecologie en date du 17 septembre 2025,

CONSIDERANT que la Ville de Ris-Orangis intensifie ses efforts en faveur de l'environnement dans diverses de ses actions,

CONSIDERANT l'intérêt de la Ville à s'inscrire dans une logique de développement durable en développant l'action citoyenne et en investissant tous les domaines de la propreté urbaine,

APRÈS DÉLIBÉRATION

APPROUVE l'adhésion de la Ville de Ris-Orangis à l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine (AVPU) à compter de l'année 2025.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à l'adhésion susmentionnée.

AUTORISE le versement de la cotisation annuelle afférente à l'adhésion.

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis en Préfecture
le : 30 SEP. 2025

Publié le : 30 SEP. 2025

Notifié le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

ADOpte PAR 28 VOIX POUR
ET 3 VOIX CONTRE
(C. Tisserand, C. Stillen, L. Stillen)

Pour expédition conforme
Stéphane Raffalli
Maire de Ris-Orangis
Conseiller départemental de l'Essonne

Signé électroniquement par :
STEPHANE RAFFALLI
Le 30/09/2025 à 13:28